



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSOLUTION 260831-21 VISANT À RÉDUIRE LE RATIO DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LA PHASE 2 DU PROJET MOSTRA, SUR LE LOT 6 596 348 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRUDENT-BEAUDRY, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI NUMÉRO 1231

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 31 août 2026, le conseil a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À RÉDUIRE LE RATIO DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LA PHASE 2 DU PROJET MOSTRA, SUR LE LOT 6 596 348 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRUDENT-BEAUDRY, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI NUMÉRO 1231

2. Cette résolution a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 23 septembre 2026 et entre en vigueur ce même jour.
3. Cette résolution peut être consultée au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 30 septembre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca